



Calonne

**Calonne** (Douai 1734 - Paris 1802)

Avocat en 1765, intendant à Metz en 1766 et à Lille en 1778, il est nommé contrôleur général des Finances en 1783 pour résoudre la crise financière. Pendant trois ans, il prend des mesures pour rétablir la confiance dans l'Etat. En 1786, il propose à Louis XVI un grand programme de réformes. Il propose des réformes fiscales et l'institution d'assemblées municipales. Pour prévenir l'opposition parlementaire, il fait convoquer l'Assemblée des Notables en 1787, mais, critiqué dans sa gestion, il est congédié par Louis XVI. Il s'exile et ne rentre en France que sous le Consulat.



Loménie de Brienne

**Loménie de Brienne.**(Paris 1727 - Sens 1794)

évêque de Condom, puis archevêque de Toulouse (1763), il s'oppose à Calonne lors de l'Assemblée des Notables de février 1787, puis lui succède comme chef du Conseil Royal des Finances. Il entre en conflit avec le Parlement de Paris qu'il exile à Troyes.

Acculé financièrement, il accepte de convoquer les Etats Généraux. Par les Edits de mai 1788, il limite les pouvoirs du Parlement, ce qui provoque des émeutes en province. Loménie de Brienne est renvoyé par le roi en août 1788. Devenu cardinal, il prête serment à la Constitution civile du clergé, mais doit démissionner en 1791. Il est arrêté en 1793 et il meurt lors de sa seconde arrestation en 1794.